



Mairie de Saint-Hilaire le Grand
Rue de Reims
51600 SAINT-HILAIRE LE GRAND
Tel : 03.26.70.00.26
Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr
Site : www.saint-hilaire51.weebly.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux précédents
- Délibération protection sociale complémentaire CDG51
- Travaux à prévoir 2024
- Questions diverses

En présence de :

Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes Odile GILLET, Caroline METZGER, Lydie THIÉBAULT, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, François LEBÈGUE, Jean-François PIET.

Mme Le Maire déclare la séance ouverte à 20h30

● APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX PRÉCÉDENTS

Mme Antonia PAQUOLA demande s'il y a des remarques sur les comptes-rendus des derniers conseils municipaux ?

Mme Antonia PAQUOLA signale une demande de M. Gilles BEAULANDE qui a demandé une modification sur le CR de janvier, au paragraphe sur le désenfumage, concernant l'aspect technique du système. La phrase « capsule complète...velux » est supprimée. Suite à cette modification, l'assemblée approuve les comptes-rendus des conseils municipaux précédents à l'unanimité.

● DÉLIBÉRATION PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CENTRE DE GESTION :

Madame le Maire explique au conseil que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a posé le nouveau cadre de la protection sociale complémentaire et a introduit l'obligation de participation des employeurs publics à compter du 1er janvier 2025 en Prévoyance et à compter du 1er janvier 2026 en Santé.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Cette ordonnance a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion, qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et leurs établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Compte tenu de la complexité et de l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le centre de gestion de la Marne a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Marne afin de mener la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

● TRAVAUX A PREVOIR EN 2024

- Salle des mariages et du conseil municipal

Mme Lydie THIEBAULT indique que la réfection du plafond suite au dégât des eaux aura lieu courant mars 2024. Mme le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la rénovation de la salle lors du dernier conseil. Mme Caroline METZGER demande si la commune fait appel à une entreprise ou si ce sera fait par l'agent communal ?

M. Pascal APPERT répond que pour des raisons de sécurité, il serait préférable de demander à une entreprise de faire les travaux de rénovation du plafond. Concernant les murs il réitère sa demande d'un mur blanc pour avoir la possibilité de projeter des documents lors des conseils. Ces travaux ne sont cependant peut-être pas une priorité.

Mme le Maire demande si sur le principe, l'assemblée est d'accord.

M. Jean-Michel GILLET demande confirmation des travaux : le plafond par une entreprise sur devis et le reste par l'agent technique. Mme le Maire répond par l'affirmative. L'assemblée donne son accord sur la réfection de la salle.

- Porte du cimetière

M. Sébastien DELANERY explique qu'un embout de sableuse à mettre sur le karcher est en cours d'acquisition afin de décaper la peinture de la porte. L'achat sera réparti sur les 2 communes, Jonchery et St Hilaire.

- Peinture de signalisation route départementale

Mme le Maire explique au conseil que comme convenu, le devis a été revu sans les résines de couleur pour baisser le coût et rappelle que la commune percevra une subvention de DETR ainsi qu'une subvention du département à hauteur de 40% du montant global. M. Jean-Michel GILLET demande quelle somme restera à la charge de la commune ? Mme le Maire répond qu'il restera 8 400€ HT à charge.

Mme le Maire demande à l'assemblée si elle voit d'autres choses à prévoir ?

M. Jean-Michel GILLET dit que l'achat des radars pédagogiques est déjà prévu. Mme le Maire répond que la commande est passée, le montant est de 2 860€ HT, le délai de livraison est d'un mois. M. Jean-Michel GILLET demande si les plots béton seront réalisés par l'agent technique. Mme le Maire répond oui.

M. Jean-Michel GILLET ajoute qu'une liste avait été faite pour tout ce qui est voirie.

M. Sébastien DELANERY répond que la liste concernait la pose de CC1 dans différentes rues (château d'eau, grande rue, Jean Gillet, St Souplet, école et clos). Il ajoute qu'il y a maintenant des maisons tout au long de la rue du château d'eau et qu'il serait judicieux de la prioriser dans la gestion des eaux pluviales.

Mme Lydie THIEBAULT explique que la commune doit répondre à la Communauté de communes concernant les besoins de travaux. Est-ce que cet ordre doit être gardé ? Il est décidé de mettre en priorité la Grande rue pour les travaux de gravillonnage et des eaux pluviales.

M. Jean-Michel GILLET demande ce qu'il en est du projet des bâches incendie au centre du village ?

Mme le Maire répond qu'une première tranche a été effectuée, une deuxième est à venir cette année mais Saint-Hilaire n'en fera pas partie puisque la commune a été dotée d'une bâche lors de la première tranche de travaux.

M. Jean-Michel GILLET aborde le sujet des velux de la salle des fêtes

M. Sébastien DELANERY indique qu'une fuite est constatée sur l'un des velux. M. Gilles BEAULANDE dit qu'ils sont bien refermés et qu'il faudra procéder à une nouvelle vérification si le problème persiste.

Madame le Maire indique qu'elle va demander des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur pour la petite salle, pour donner un ordre d'idée sur le coût du changement du chauffage dans le cadre de la rénovation énergétique. Concernant la grande salle, la première chose à faire serait de l'isoler.

M. Sébastien DELANERY indique que l'éclairage public de la rue de Saint Souplet est opérationnel, le poteau proche de la rue St Médard est mis. Concernant le raccordement, Cegelec et Lantenois ont du mal à trouver un créneau commun pour l'effectuer.

M. Jean-Michel GILLET demande à prioriser les zones « noires » qui sont pour certaines très gênantes.

M. Jean-François PIET indique que la commune de Suippes va changer ses luminaires et qu'il serait peut-être possible de les récupérer.

M. Pascal APPERT demande combien il reste de celles rachetées à Jonchery ? M.

Sébastien DELANERY répond qu'il en reste 11, que c'est peut-être suffisant.

Mme le Maire répond que oui, qu'on va déjà essayer de mettre de la lumière partout. Le tour du village doit être refait pour relever les zones « noires ».

M. Jean-Michel GILLET ajoute que le candélabre du coin de la rue du chef des bois avec la rue de Reims éclaire très bien.

M. Gilles BEAULANDE explique que des CC1 de la rue Canart sont abîmés et qu'il serait nécessaire de les faire réparer avant qu'ils ne se dégradent fortement. Mme Lydie THIEBAULT répond que ce sera signalé à la Communauté de communes et les trous de voirie également.

M. Sébastien DELANERY ajoute que plusieurs tuyaux métalliques d'évacuations des eaux pluviales sur les trottoirs sont fichus. Ils seront signalés également.

M. Sébastien DELANERY rappelle que le banc démonté près de l'école est stocké et qu'il pourrait être installé, vers le nouveau transfo par exemple. M. Jean-Michel GILLET répond que c'est une bonne idée de le réimplanter, mais plutôt du côté de l'église.

M. Sébastien DELANERY dit que beaucoup de voitures sont garées sur la place de la mairie dans la semaine et qu'il serait bien de réaliser une aire de covoiturage. Dans l'idéal, sur la pointe entre la route de Mourmelon et de Reims.

M. Jean-Michel GILLET rappelle les miroirs de rue à refaire.

Mme le Maire acquiesce et demande à Mme Caroline METZGER qui avait abordé le sujet lors d'un précédent conseil de rappeler les rues où il faudrait en remettre.

Mme Odile GILLET rappelle la réfection du toit du garage de l'école à faire.

Mme le Maire indique qu'une date pourra être prise lors du prochain conseil d'école avec les maires des autres communes et les parents d'élèves.

Mme le Maire demande à ce que les arbres qui sont susceptibles de tomber sur la voirie soient répertoriés et coupés s'ils menacent de tomber. M. Sébastien DELANERY se charge de revoir avec l'agent technique.

Mme le Maire demande si l'assemblée est d'accord pour engager ces travaux sur l'année 2024 ? L'assemblée est d'accord. M. François LEBEGUE demande ce qui sera fait par rapport à la salle des fêtes ? Si un velux doit éventuellement être changé. Il est décidé de revoir la fermeture et l'étanchéité au préalable.

Mme le Maire explique que les travaux d'accessibilité de l'église, mis en œuvre par la Communauté de communes de Suippes vont débiter au premier semestre 2024. La première réunion de chantier aura lieu courant février.

Mme le Maire indique que M. MEZINO du département a envoyé un projet de modification du carrefour de la D19 avec la D19E pour améliorer la sécurité. Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année.

Mme le Maire demande à M. Gilles BEAULANDE s'il a pu vérifier l'état de la toiture de la mairie par drone. M. Gilles BEAULANDE répond qu'il a beaucoup plu ces derniers temps et qu'il n'a pas pu le faire. Ce sera effectué dès que possible.

Mme Lydie THIEBAULT demande à fixer une date de commission urbanisme et indique qu'avant le conseil du mois d'avril, Mme Brigitte CHOCARDELLE interviendra dans le cadre du PLUI. Des documents sont arrivés en mairie ce jour. La réunion est fixée au 18 mars à 18h.

M. François LEBEGUE informe les membres du conseil que des séances de cinéma sont annulées par manque de projectionnistes chez Cinéligue.

M. Jean-Michel GILLET rend compte de la réunion d'informations sur la réglementation funéraire à laquelle il a assisté à Mourmelon le Grand.

Mme le Maire informe le Conseil d'une réunion sur la cybercriminalité qui a lieu à Jonchery sur Suipe le 8 avril 2024 à 20h organisée par la gendarmerie. Le Conseil municipal ayant lieu au même moment, une personne déléguée voisins vigilants pourrait représenter la commune de Saint-Hilaire le Grand.

M. Pascal APPERT informe l'assemblée que la sono est réparée et stockée à son domicile pour conserver la charge. Mme le Maire répond qu'il serait préférable de la stocker en mairie en cas de besoin.

Mme Caroline METZGER demande s'il y aura autant de manèges que l'année passée lors de la fête patronale afin de savoir ce qu'il serait nécessaire d'organiser. Mme le Maire répond que ce serait à l'identique de 2023. M. Jean-Michel GILLET indique que la fête tombe certaines années en même temps que la Pentecôte et que M. Venturini n'est pas disponible. Mme le Maire propose de déplacer la date de la fête lors de ces années exceptionnelles.

M. Sébastien DELANERY rappelle que les élections européennes ont lieu en même temps.

Fin du conseil municipal à 22h49

Prochain conseil municipal le 11 mars 2024